

L'Ordre des Infirmières Victoria du Canada.—L'Ordre des Infirmières Victoria est un organisme bénévole de santé publique, d'envergure nationale, dont l'objet premier consiste à visiter les malades à domicile. L'Ordre fournit un service de bienfaisance accessible à tous les habitants de la région desservie. Les infirmières, sous la direction d'un médecin, prodiguent des soins à domicile aux malades, opérés et accouchées, dont un grand nombre seraient autrement privés de soins professionnels.

Un service discontinu d'infirmier est maintenu dans les établissements industriels où le nombre d'employés ne justifie pas l'emploi d'une infirmière en service continu. Dans les petits centres où l'infirmière de l'Ordre Victoria est seule à s'occuper d'hygiène publique, son programme embrasse ordinairement le service scolaire, l'assistance aux cliniques d'immunisation et d'hygiène infantile et autres services de santé publique.

Les personnes soignées sont censées défrayer la visite à domicile, mais les honoraires sont proportionnés au revenu familial et les services de l'Ordre ne sont jamais refusés à qui ne peut payer. Sur les 925,592 visites de 1948, 55 p. 100 sont gratuites, 20 p. 100 payées, 15 p. 100 payées en partie et 10 p. 100 défrayées par des compagnies d'assurance. Le service assuré aux indigents est défrayé à même des subventions municipales et des fonds recueillis au moyen de souscriptions.

En 1948, les 105 sections de l'Ordre se répartissent ainsi: Nouvelle-Écosse, 16; Nouveau-Brunswick, 8; Québec, 6; Ontario, 60; Manitoba, 1; Saskatchewan, 3; Alberta, 3; Colombie-Britannique, 8. Environ 490 infirmières donnent à 129,237 personnes des soins et des conseils d'hygiène.

Conférence canadienne des organismes nationaux et bénévoles de santé et de bien-être social.—Cet organisme a été créé à titre d'expérience en avril 1949 après deux ans de réunions officielles tenues par les dirigeants d'organismes bénévoles nationaux en vue d'étudier le besoin et la possibilité de collaborer en matières d'intérêt commun. La Conférence permet aux organismes nationaux de santé et de bien-être social d'échanger des idées, et d'étudier et de régler d'accord leurs problèmes communs.

Comité canadien des services de jeunesse.—Ce comité, fondé en juin 1949, fournit aux organismes canadiens qui s'occupent du bien-être de la jeunesse le moyen d'étudier ensemble leurs projets et d'agir d'un commun accord.